



COMMUNE DE MESSERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023 A 20 H.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

Etaient présents : S. BEL N. VUARNET T. NOIR R. MEGHEZZI C. GERARD A. MARI C. COSTAFROLAZ C. CERRI L. SCHEFZICK N. REYNAUD F. KRAUZE

Etaient absents : F. RODRIGUES C. PUECH. B. WALLET. A. BLOT B. SCHMIDT I. DUCROZ J. GROSJEAN A. RAYMOND

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de procurations : 3

Date de la convocation : 29 juin 2023

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION
1	Débat sur les orientations du PADD du PLUi HM.	
2	Attribution du marché de fourniture et livraison de repas pour le restaurant scolaire.	Décide de déclarer infructueux le marché de fourniture et livraison de repas pour le restaurant scolaire. Demande aux services de relancer une nouvelle consultation.

		Autorise le Maire à signer un avenant avec le fournisseur actuel, le Foyer Culturel de SCIEZ, pour prolonger le marché en cours, aux mêmes conditions, jusqu'20 octobre 2023 (début des vacances de Toussaint).
3	Modification des règlements intérieurs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire	Autorise la modification des deux règlements scolaires pour inscrire que les tarifs sont identiques pour tous les enfants quel que soit leur commune d'origine et qu'ils ne dépendent que du quotient familial.
4	Demande de garantie d'emprunt faite par Haute-Savoie Habitat pour l'acquisition de 8 appartements au sein de la résidence « villa Méridia ».	Décide de garantir la totalité des emprunts qu'a dû faire Haute-Savoie Habitat pour l'achat en VEFA des 8 logements au sein de la résidence « Villa Méridia », soit un montant total d'emprunts de 681 078 €.
5	Implantation des points d'apport volontaire (P.A.V.) du centre-bourg, des Semiss et de la Crozette.	Décide, à la majorité d'installer le P.A.V. des Semiss sur une partie du terrain mis à la disposition de « Messery jardine », derrière la salle des fêtes des Semiss. Décide de créer deux emplacements à la Crozette pour l'installation des P.A.V. Décide d'installer le P.A.V. du centre-bourg dans la butte du champ de l'église.
6	Transfert de charges du budget principal vers le budget affaires scolaires.	Autorise le transfert sur le budget annexe des affaires scolaires de dépenses prises en charge par le budget communal en 2022 d'un montant total de 35 830.47 €.
7	Demande de subvention « association SAUDADE »	Décide d'accorder une subvention de 3 500 € à l'association SAUDADE

		dans le cadre de son programme théâtral pour la saison 2023/2024.
8	Païement Claude MOREL pour mise à disposition d'un camion frigo lors de l'inauguration aux Semiss le 29 avril 2023	Autorise le paiement à Claude MOREL de 250 € en contrepartie de la mise à disposition de son camion frigorifique lors de l'inauguration du parc des Semiss en avril dernier.
9	Remboursement d'une avance consentie par Mme Nathalie VUARNET	Autorise le remboursement à Nathalie VUARNET de l'avance consentie par elle pour le réabonnement « zoom » d'un montant de 167.88 €.
10	Remboursement d'une avance consentie par M. Thierry NOIR	Autorise le remboursement à Thierry NOIR de l'avance qu'il a faite d'un montant de 75.15 €.



Le Maire
Serge BEL